

RAPPORT ANNUEL

Exercice au 29 décembre 2017



OFI RS EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE

Sicav Obligations et autres titres de créances
libellés en euro

Commercialisateur

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Société de Gestion par délégation

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Dépositaire et Conservateur

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Gestion administrative et comptable :

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Sommaire

Conseil d'Administration

Rapport de Gestion

Comptes Annuels
au 29 décembre 2017

Conseil d'Administration

Président

Monsieur **Jean-Gabriel BAROU**
54 chemin de Laprat
26000 VALENCE

Administrateurs

OFIVALMO PARTENAIRES
20-22 rue Vernier
75017 PARIS
Représentée par Monsieur Jean-Pierre GRIMAUD

Monsieur **Franck DUSSOGE**
16 route des Pins
69630 CHAPONOST

Monsieur **Jean-Marie MERCADAL**
40 rue Chardon Lagache
75016 PARIS

Monsieur **Vincent RIBUOT**
19 avenue Alcime Albert
92700 COLOMBES

Directeur

Monsieur **Yannick LOPEZ**

Commissaire aux Comptes

Cabinet **PwC SELLAM**
2 rue Vatimesnil
92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX
Représenté par Monsieur Frédéric SELLAM

PROJET DE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la Loi et aux Statuts, afin de vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2017 et pour en soumettre les résultats à votre approbation.

ORIENTATION DE GESTION

Objectif de gestion

La SICAV a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de son indicateur de référence : l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index en mettant en œuvre une approche ISR. De plus, la SICAV mettra également en œuvre une approche Low Carbon dans le cadre de la transition énergétique par la constitution d'un portefeuille dont l'émission de gaz à effet de serre (« GES ») produit par les sociétés sous-jacentes est moins importante que celle générée par les émetteurs composant l'indicateur de référence, à savoir l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index.

Indicateur de référence

L'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index est un indice publié par Merrill Lynch constitué d'obligations notées dans la catégorie investment grade libellées en euro et émises par des sociétés financières et non financières. L'indice est diffusé sur le site Web www.mlindex.ml.com sous le code ER00 ou sur Bloomberg en utilisant le ticker "ER00 Index". Cet indice est calculé coupons réinvestis.

Stratégie de gestion

La stratégie d'investissement vise à constituer un portefeuille d'obligations composé d'emprunts émis en euros, par des entreprises dont les sièges sociaux sont basés essentiellement dans un Etat membre de l'OCDE. Les émetteurs ayant leur siège social basé en dehors de la zone OCDE ne pourront dépasser 10% de l'actif net. L'univers initial est composé de l'ensemble des titres obligataires de notation Investment Grade (selon la politique de notation d'OFI AM) émis en euro par des entreprises.

En cas de dégradation de la note des titres, ou à défaut de celle de leur émetteur, la SICAV pourra détenir un maximum de 10% de titres ayant une notation « High Yield à caractère spéculatif » si le risque de défaut n'est pas jugé « élevé » par l'analyse crédit. Dans le cas inverse les titres devront être cédés dans les 3 mois. Toutefois le gérant pourra investir sur des obligations « non notées », à condition que l'analyse crédit émette un avis favorable pour une future notation Investment Grade au travers d'une fiche « synthétique ».

Chacun des émetteurs de notation BBB- ne peut représenter une surexposition par rapport à l'indice de référence supérieure à 1.50%. Chacun des émetteurs de notation supérieure à BBB- ne peut représenter une surexposition par rapport à l'indice de référence supérieure à 3.00%.

Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

En cas de dépassement des limites ci-dessus (soit par effet de marché ou par une dégradation de la notation d'un titre attribuée selon la politique de notation retenue), le gérant devra prendre toute action corrective pour respecter à nouveau ses engagements de composition du portefeuille dans un délai maximum de trois mois.

Concomitamment à son analyse financière, le gérant complète son étude pour les principaux actifs éligibles de la SICAV, à savoir les obligations et autres titres de créances ainsi que sur les dérivés de crédit (CDS sur émetteur) représentant entre 80 % et 100 % de l'actif net de la SICAV :

- **Par l'analyse de critères extra financiers** afin de privilégier une sélection « Investissements Socialement Responsable » (ISR) des obligations. Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire - **dimension Environnementale** : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts - **dimension Sociétale** : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption...) - **dimension de Gouvernance** : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants pour ce secteur. A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une Note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés (avec une pondération de 70% pour les enjeux Environnementaux et Sociaux et de 30% pour la Gouvernance), d'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés et d'éventuels bonus liés à l'analyse des enjeux clés. Cette note ESG est calculée sur 10.

- **Par l'analyse carbone** afin d'évaluer le comportement des émetteurs privés au regard de la thématique du Changement Climatique et de disposer de critères de sélection pertinents au regard des défis liés à la Transition Energétique. L'analyse sera réalisée selon deux axes : l'Intensité Carbone des activités de l'entreprise et le niveau de l'implication de l'entreprise dans la Transition Energétique.

Le périmètre étudié sera celui des secteurs d'activité les plus intenses en émissions de gaz à effet de serre (GES) qui sont les plus aptes à agir pour diminuer de manière significative les émissions globales de GES. Les émissions de GES, exprimées en poids équivalent CO₂, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Pour rappel, les émissions comportent trois catégories :

- Scope 1 : Emissions directes de GES ;
- Scope 2 : Emissions à énergie indirectes ;
- Scope 3 : Autres émissions indirectes.

Nos données ne couvrent que les deux scopes sur les trois représentant l'ensemble des catégories d'émissions de gaz à effet de serre.

Certaines données sont déclaratives et leur vérification n'est pas obligatoire. . Ainsi la SICAV est susceptible de détenir en portefeuille des sociétés très émettrices de Gaz à Effet de Serre, à condition qu'elles soient fortement impliquées dans la Transition Energétique et Ecologique.

L'équipe d'analyse ISR attribuera aux entreprises un bonus en fonction du niveau de leur chiffre d'affaires réalisé dans les technologies « vertes ». Ce bonus éventuel sera attribué au niveau « Transition énergétique » de l'entreprise. Un malus de – 4 sera attribué aux entreprises qui possèdent directement ou indirectement, de manière majoritaire, des mines d'extraction de charbon « thermique ».

Ce malus éventuel sera attribué aux niveaux « Intensité carbone des activités » et « Transition énergétique » de l'entreprise.

Les émetteurs des titres de créances ne bénéficiant pas d'une analyse ESG ou d'une notation carbone (pour les secteurs carbo intensifs) ne pourront excéder 10% de l'actif net du portefeuille.

Le portefeuille est principalement investi en obligations et autres titres de créances libellées en euros : obligations à taux fixe et/ou variable, et/ou indexées, et/ou convertibles à caractère obligataire.

Le portefeuille peut aussi intégrer des obligations convertibles (induisant une exposition indirecte aux marchés actions) et des titres subordonnés. Ces titres sont émis ou garantis par des entreprises corporate ou financières incorporées essentiellement dans un Etat membre de l'OCDE et de manière accessoire en dehors de la zone OCDE. Le portefeuille ne sera pas investi en titres émis par des Etats.

Dans les limites prévues par la réglementation, la SICAV peut intervenir sur des contrats financiers (swap, futures, options) négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré afin de se couvrir et/ou exposer contre les risques actions, de taux, de crédit, et de change.

La sensibilité globale du portefeuille évoluera entre les bornes de +/- 150 points de base par rapport à la sensibilité de son indice de référence : l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index.

La SICAV ne dispose pas d'une fourchette de sensibilité mais est soumise à une contrainte selon laquelle la sensibilité du portefeuille ne doit pas s'éloigner de +/- 150 points de base de celle de l'indice de référence. A titre indicatif, sur les deux dernières années (entre le 30 septembre 2014 et le 30 septembre 2016), la sensibilité de l'indice de référence a oscillé entre 4,60 et 5,35. Il est rappelé que la sensibilité passée ne préjuge en rien de la sensibilité future.

Profil des risques

La SICAV est un OPCVM classé « obligations et autres titres de créances libellés en euro ». L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de perte en capital

L'investisseur est averti que la performance de la SICAV peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, la SICAV ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque de contrepartie

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par la SICAV d'instruments financiers à terme et/ou de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement la SICAV à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et des OPCVM sélectionnés. Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les marchés les plus performants. De même, il existe un risque que les OPCVM sélectionnés ne soit pas les plus performants et/ou réalisent une performance inférieure à leur indice de référence. La valeur liquidative de la SICAV serait alors affectée par cette baisse.

Risque de taux d'intérêt

En raison de sa composition, la SICAV peut être soumise à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque de crédit

Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative de la SICAV. L'utilisation de dérivés de crédit peut accroître ce risque.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du portefeuille est fonction de la liquidité des supports d'investissement utilisés : ce risque de liquidité présent dans la SICAV existe essentiellement du fait des positions de gré à gré, et en cas d'événements pouvant interrompre la négociation des actions sur les marchés où elles sont traitées. Le manque de liquidité d'un titre peut renchérir le coût de liquidation d'une position et de ce fait entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés

L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

De façon accessoire, l'investisseur peut être exposé aux risques suivants :

Risque résultant de la détention d'Obligations Convertibles

La SICAV peut être exposée aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative de la SICAV baissera en cas d'évolution défavorable.

Risque d'actions

Il s'agit du risque de variation des cours des actions auxquelles le portefeuille est exposé.

La SICAV peut s'exposer dans des proportions minoritaires aux obligations convertibles lorsque ces dernières permettent d'offrir des opportunités plus attractives que les obligations sus citées. Principalement, la sensibilité action, au moment de l'acquisition de ces obligations convertibles est négligeable, mais l'évolution des marchés peut faire apparaître une sensibilité action résiduelle. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque de change

Il s'agit du risque de fluctuation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par la SICAV.

Le risque de change des investissements libellés en devises, autres que l'euro, est laissé à l'appréciation du gérant qui pourra selon les circonstances le couvrir. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'évolution de la valeur liquidative de la SICAV pourra être impactée par l'évolution du cours de devises autres que l'euro. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque lié aux marchés émergents

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution de ces titres peut en conséquence être volatile. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque de Haut Rendement (« High Yield à caractère spéculatif »)

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés. En cas de dégradation de la notation, la valeur liquidative de la SICAV baissera.

METHODE CHOISIE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR MESURER LE RISQUE GLOBAL DE L'OPC

La méthode de calcul retenue pour le calcul du risque global est la VaR absolue sans dérogation au seuil de 5%.

Le niveau de levier maximal de la SICAV, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 100%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, la SICAV se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

INFORMATIONS RELATIVES A LA VAR

OFI RS EURO IG CLIMATE CHANGE	VaR 5d 95% sur 2017
Moyenne	0,52%
Maximum	0,67%
Minimum	0,45%

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Depuis le 17 janvier 2017, la SICAV OFI Euro Investment Grade a changé de dénomination au profit d'OFI RS Euro Investment Grade Climate Change.

Puis, au 26 janvier 2017, changement de cut off : désormais en J 12H au lieu J-1 12H.

Les actions N ont été créées le 27 janvier 2017.

Les actions R ont été créées le 11 septembre 2017.

Enfin, le 22 décembre 2017, le SRRI a été ramené à 2 contre 3 précédemment.

CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES

Le Groupe OFI a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du groupe OFI, la Société OIS.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe OFI. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés.
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties »).
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre.
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés.
- Une analyse qualitative complémentaire.
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- fournit le service d'exécution d'ordres ;
- collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

FRAIS D'INTERMEDIATION

Vous trouverez sur le site Internet du Groupe à l'adresse <http://www.ofi-am.fr/inout/animations/espaceMIF.php> toutes les mesures prises pour appréhender les nouvelles dispositions réglementaires liées à la MIF. Est notamment présent le compte- rendu relatif aux frais d'intermédiation en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF.

INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DE L'OPCVM

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la Société a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

1) Eléments qualitatifs

La politique de rémunération de la Société a été établie par le Comité Stratégique du Groupe OFI.

Le Comité Stratégique est composé de représentants des actionnaires et des membres du Directoire de la Société. Il n'intègre pas de représentant du personnel, la Société n'étant pas elle-même soumise à une telle obligation réglementaire ou statutaire.

Il fixe la politique de rémunération et s'assure de sa mise en œuvre.

La politique de rémunération de la Société promeut une gestion saine et efficace du risque, aligne à la fois les intérêts des investisseurs, de la Société et des gérants d'OPCVM, et tend à réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les commerciaux et les investisseurs. Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société.

La rémunération fixe correspond à la rétribution normale du collaborateur pour la prestation attendue correspondant à sa qualification. La rémunération variable tient compte notamment du résultat de la Société, de ses besoins en fonds propres et de la qualité de la gestion et du service proposé aux investisseurs.

Personnel concerné par la politique de rémunération : toutes les personnes qui participent à la prise de risque au niveau des Fonds ou de la Société : dirigeants, gérants, CIO, responsables des fonctions de contrôle, personnels assimilés par leur niveau de rémunération variable, commerciaux.

Appréciation de la performance et des risques : celle-ci est réalisée en fonction du personnel concerné.

La performance des gérants et responsables de gestion s'appuie sur des critères quantitatifs (classement de chaque Fonds dans un univers témoin) et qualitatifs (réalisation d'objectifs, observation de la politique de gestion des risques, conformité avec les règlements internes ou externes, suivi des process de gestion, contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels).

Concernant les dirigeants, les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise (évolution du bénéfice d'exploitation, réalisation d'objectifs stratégiques, image, notoriété...).

Pour les fonctions de contrôle, les critères retenus ont traités aux risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.

Enfin, la performance des commerciaux est appréciée sur des critères classiques dès lors qu'ils ne provoquent pas de conflits d'intérêts avec les porteurs : collecte, évolution du chiffre d'affaire, taux de pénétration, réussites de campagne, nouveaux clients...

Enveloppe de rémunération variable : sur la base d'une enveloppe globale, une partie est attribuée aux preneurs de risques et le reste aux autres personnels concernés. La répartition est ensuite faite par les managers en tenant compte des facteurs d'appréciation décrits ci-dessus.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 100k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.

Pour les autres, la part qui ne serait pas versée en numéraire est versée sous forme de provisions, permettant ainsi de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties OPCVM, (GFIA et preneurs de risques) : provisions indexées sur un panier déterminé ou un panier global. Une part (60%) est versée immédiatement, dont 50% en cash et 10% en provisions indexées, les 40% restant étant versés sous forme de provisions, libérées par tranches égales au cours des trois années suivantes, sans période de rétention.

Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes, selon une notion de malus.

2) Eléments quantitatifs

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2016, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par OFI ASSET MANAGEMENT à l'ensemble de son personnel (soit **231 personnes** bénéficiaires au 31 décembre 2016) s'est élevé à **24 157 205 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice : **19 023 705 euros, soit 78.75%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice : **5 133 500 euros, soit 21.25%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, **3 683 079 euros** concernaient les « cadres dirigeants » (soit **18 personnes** au 31 décembre 2016), **10 207 369 euros** concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit **78 personnes** au 31 décembre 2016).

COMMENTAIRES DE GESTION

Contexte économique et financier exercice 2017

Economie

Sur le plan économique, la période a été marquée par une amélioration progressive de la conjoncture mondiale, et ce dans toutes les grandes zones.

Pourtant, le contexte politique a été très dense. Les investisseurs, qui avaient été surpris par le vote en faveur du Brexit, l'ont été une seconde fois avec l'élection inattendue de Donald Trump à la présidence des États-Unis. Mais, à chaque fois, les marchés ont retenu que cela pouvait favoriser un scénario de reflation par une logique de relance budgétaire.

Ces doutes politiques ont finalement été totalement dissipés au printemps 2017, avec l'élection d'Emmanuel Macron en France.

Au final, les perspectives de croissance ont été révisées à la hausse. Le rythme a accéléré et le FMI s'attend ainsi à une croissance de près de 3,5% en 2017 et 2018. Cet exercice s'est caractérisé également par une grande synchronisation au plan mondial, il n'y a en effet pratiquement plus de pays en récession.

Aux États-Unis, la croissance a dépassé, dans un premier temps, le rythme de 3% avant de refluer en milieu d'année et d'accélérer à nouveau en fin de période, stimulée par le programme de baisse des impôts pour les entreprises et les ménages qui a été décidé en fin d'année. Au final, la croissance US de 2017 devrait dépasser 2% en fin de période.

La zone euro n'a pas été impactée par le Brexit et, au contraire, a surpris par son dynamisme avec des indicateurs avancés au plus haut depuis plusieurs années dans pratiquement tous les pays en fin d'année 2017. La croissance de la zone a ainsi dépassé le rythme de 2%, ce qui est considéré comme son rythme potentiel. Certains pays commencent à toucher les dividendes des réformes prises, comme l'Espagne qui tourne à plus de 3%.

Le Royaume Uni a, tout d'abord bénéficié de la baisse de la livre, avant de donner des signes de ralentissement sérieux en fin de période face à l'incertitude totale sur le scénario de Brexit. La croissance devrait toutefois se stabiliser autour de 1.5%.

Dans le reste du monde, les pays émergents se sont dans l'ensemble rétablis et les flux d'investissement sont largement revenus sur ces marchés. La Chine avait suscité le doute en 2015, avec une forte baisse du Yuan et des inquiétudes sur la bulle immobilière et de crédit. Finalement, sa croissance a été supérieure à la cible de 6,5% donnée par le gouvernement.

Parallèlement le Brésil et la Russie sont progressivement sortis de récession.

Taux d'intérêt

Dans ces conditions, les Banques Centrales ont maintenu des politiques accommodantes, mais ont commencé à préparer les marchés à l'imminence d'une stratégie de sortie. C'est la raison pour laquelle, les taux ont monté sur la période, mais dans des proportions limitées.

Le 10 ans allemand est passé d'un rendement négatif de -0.11% à 0.45% en fin de période. De même, le TNotes 10 ans US est passé de 1.59% à 2.40%. Ces tensions ont toutefois été limitées car les investisseurs étaient déjà dans l'ensemble positionnés pour une hausse des taux et par ailleurs, des programmes d'achats en zone euro ont asséché les marchés.

Les spreads périphériques se sont détendus au vu du contexte plus favorable. Les spreads « corporates » sont restés serrés et stables sur la période. Les obligations High Yield ont également nettement progressé, de 7.5% aux États-Unis et de 6.2% en Europe, portant les rendements à des niveaux de faiblesse inégalés pour cette classe d'actifs (2.2% sur le Gisement européen).

Les obligations émergentes ont été également recherchées avec, au final, des performances de 15.21% en monnaies locales et de 10.26% en devises fortes.

Les taux monétaires n'ont pas été modifiés en zone euro si bien que l'Eonia est resté en territoire négatif : sa performance sur l'exercice est de -0.36%. Aux États-Unis, la FED a également été très prudente dans sa stratégie de relèvement des taux directeurs : la cible pour les Fed Funds s'établit à 1,25/1.50% après trois relèvements de 25 points de base (bp).

Les obligations convertibles ont obtenu de belles performances, en liaison avec la performance des actions : 10% pour l'indice Monde (en dollars), +3.5% en Europe et +7% en Eurozone sur les meilleurs indices.

Sur les devises, le dollar a reculé contre la grande majorité des devises, notamment de 12% vis-à-vis de l'euro. Dans l'ensemble, les monnaies émergentes ont également progressé contre le dollar, mais dans des proportions beaucoup plus limitées qu'au cours des mois précédents : par exemple, le réal brésilien s'est stabilisé contre le dollar après avoir gagné plus de 25% depuis ses points bas de début 2016. Le peso mexicain a suivi le même cheminement avec une progression de 5% sur l'exercice. Notons la stabilité du RMB, la devise chinoise, contre le dollar durant la période. En Europe, la baisse de la livre s'est atténuée et ne perd que 4.5% contre l'euro sur la période.

Les marchés actions ont bénéficié de l'amélioration économique et de la baisse de la prime de risque politique.

En effet, les résultats des entreprises ainsi que les perspectives données par leurs dirigeants ont encouragé les investisseurs. Pour la première fois depuis quelques années, les analystes ont donc révisé à la hausse leurs estimations.

De ce fait, les performances des marchés actions sont très bonnes sur la période : +9% pour l'indice des actions internationales (en euros), +22% à Wall Street (en dollars) où tous les grands indices ont battu des records historiques : +12.5% pour les actions de la zone euro, +13% pour le CAC 40, +21% pour les actions émergentes (en euros).

Le style croissance a continué à surperformer notamment grâce aux valeurs technologiques aux États Unis. A noter également la performance des actions chinoises, cotées localement, qui progressent également de près de 25% en devises locales. Enfin, concernant les matières premières, l'or affiche sur la période une hausse de près de 13% (en dollars) et le pétrole est resté stable, à près de 60 dollars sur le WTI en début comme en fin de période.

Gestion

OFI Euro Investment Grade Climate Change réalise une performance annuelle sur l'exercice 2017 de 2.78% contre un indice de référence (Bank of America ML Euro Corporate Index) à +2.41%.

Cette performance a été réalisée dans un contexte de politique monétaire en zone euro toujours ultra-accommodante et dans un marché de taux très volatile en zone euro et in fine en légère hausse entre début janvier 2017 et fin décembre 2017 zone euro, notamment sur la référence allemande Bund 10yr où le taux est passé de 0.20% au 30/12/2016 à 0.42% au 29/12/2017. Les taux swaps 5 et 10 ans sont respectivement en hausse de 24bp et 22bp. Ces baisses masquent une forte volatilité et notamment des pics de forte montée post-élection présidentielle française.

Sur le marché du crédit Investment Grade plus précisément, le « Quantitative Easing » de la Banque Centrale Européenne et la continuité des achats de corporate bonds dans le cadre du Corporate Sector Purchase Programme (CSPP) ont entraîné un resserrement important des spreads de crédit sur l'année 2017 de 29bp.

Au 29 décembre 2017, les spreads de crédit Investment Grade sont à 43bp et le rendement moyen du marché est de 0.75% contre 0.87% fin 2016. Les financières ont largement surperformé à +3.19% contre +1.96% pour les corporates. Grands gagnants de l'année, les obligations à fort Beta, les Hybrides corporates ont réalisé une performance de +10.47% et les subordonnées financières ont fait +9.77%.

2017 a dépassé l'année déjà exceptionnelle de 2016 sur le marché primaire avec un total de 470Mds€ émis versus 454Mds€ émis en 2016 au global (corporates et financières).

Tout au long de l'année, le portefeuille a profité de son exposition à des corporates présents dans le programme d'achat de la Banque Centrale Européenne, de son Beta credit plus élevé via une surexposition aux BBB et aux Hybrides corporates, le Beta a évolué entre 1.40 au maximum et 1.09 en fin d'année. La SICAV a également profité de son activité sur les émissions primaires. En termes d'exposition aux taux, la SICAV est restée sous-sensible tout au long de l'année, dans la fourchette imposée par son prospectus de maximum -1.50 versus son indice de référence. Nous avons eu recours à des futures de taux sur Bund pour sous-sensibiliser le portefeuille, mais pas uniquement, cela s'est aussi opéré par le positionnement plus court de nos obligations en termes de maturité versus l'indice de référence.

Les principales opérations à la vente au cours de cet exercice sur le portefeuille ont été les suivantes :

Date	Titres	Nominal traité	Prix
07/03/2017	ABN AMRO 2.875% 06/2025	1 000 000	105.09%
03/07/2017	Honeywell 1.3% 02/2023	1 000 000	103.08%
05/05/2017	A2A 1.25% 03/2024	1 000 000	100.32%
13/10/2017	RCI Banque 1.25% 06/2022	900 000	103.04%
03/10/2017	Renault 1% 03/2023	850 000	101.49%

Les principales opérations à l'achat au cours de cette exercice sur le portefeuille ont été les suivantes :

Date	Titres	Nominal traité	Prix
24/02/2017	Avery Dennison 1.25% 03/2025	1 320 000	99.92%
14/11/2017	Iberdrola 1.875% Perp	1 200 000	100.00%
10/05/2017	Goldman Sachs 1.375% 05/2024	1 105 000	99.99%
19/06/2017	Plastic Omnium 1.25% 06/2024	1 100 000	99.36%
16/02/2017	Smith Group 1.25% 04/2023	1 100 000	100.19%

L'actif net du portefeuille est monté à 80M€ au maximum, pour revenir à 59M€ au 29 décembre 2017.

Au 30 décembre 2016, la valeur liquidative de l'action I est de 10 573.41 euros. Au 29 décembre 2017, elle s'élevait à 10 866.27 euros, soit une progression sur l'exercice de 2.77% contre 2.41% pour son indice de référence.

Au 30 décembre 2016, la valeur liquidative de l'action IC est de 5 931.60 euros. Au 29 décembre 2017, elle s'élevait à 6 096.71 euros, soit une progression sur l'exercice de 2.78% contre 2.41% pour son indice de référence.

La valeur liquidative de la catégorie d'actions N, s'établissait à 100.02 euros au 27 janvier 2017 (date de création) contre 103.75 euros le 29 décembre 2017.

La valeur liquidative de la catégorie d'actions R, s'établissait à 99.98 euros au 11 septembre 2017 (date de création) contre 100.46 euros le 29 décembre 2017.

COMMENTAIRES ISR

Informations relatives aux critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (Art 173 de la Loi 2015-992 relative à la transition énergétique et Décret n°2015-1850 du 29 décembre 2015)

Informations relatives à l'entité

Démarche générale

La politique ISR d'OFI AM, disponible sur le site (http://www.ofi-am.fr/isr_la_recherche_ISR.php), s'inscrit dans la démarche globale d'intégration des principes du Développement Durable, dont elle constitue la déclinaison au niveau de la gestion des placements.

Objectifs

Cette démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités leur permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement (par exemple dans les technologies « vertes »).

La mise en place de cette politique ISR a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers, pour améliorer la qualité des placements sans diminuer la performance.

Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

Périmètre

Périmètre du portefeuille couvert par des analyses ESG à fin décembre 2017

	% ENCOURS	% ÉVALUÉ / ENTITÉ	% ÉVALUÉ / CLASSE ACTIF
ÉMETTEURS PRIVÉS	92,57%	91,38%	98,71%
OPC et disponibilités	7,33%	7,28%	99,32%
TOTAL	100%	98,66%	

Périmètre du portefeuille couvert par des analyses TEE (Transition Energétique et Ecologique) à fin décembre 2017

	% ENCOURS	% ÉVALUÉ / ENTITÉ	% ÉVALUÉ / CLASSE ACTIF
ÉMETTEURS PRIVÉS	92,57%	91,7%	99,06 %
OPC et disponibilités	7,33%	2,2%	30,14 %
TOTAL	100%	93,9%	

Émetteurs privés

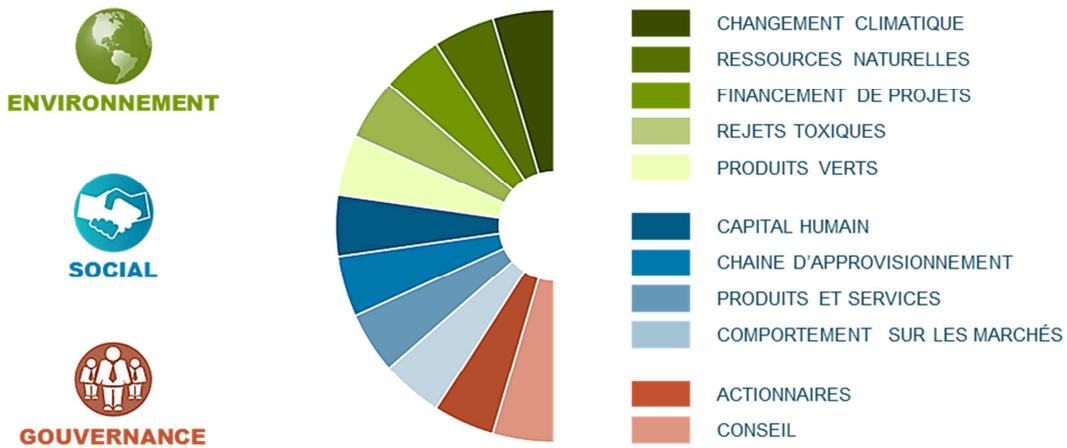
Analyse ESG

L'analyse ESG est réalisée par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI Asset Management.

Nature des critères ESG pris en compte

Sur la base d'une étude exhaustive des textes internationaux fondateurs du Développement Durable, notamment du Pacte Mondial, des règlements internationaux (OCDE, OIT) et des codes nationaux des pays européens, une liste d'enjeux « génériques » est établie par l'équipe d'analyse ISR

Ces enjeux sont répartis en 11 grandes thématiques



Raisons du choix des critères ESG retenus

Au sein de la liste de l'ensemble des enjeux ESG « génériques »,

- Pour chaque secteur d'activités, les enjeux Environnementaux et Sociaux ayant un impact important pour ce secteur sont sélectionnés. Cette sélection est le résultat d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur et l'émetteur lui-même.
- Les enjeux de Gouvernance sont identiques pour l'ensemble des secteurs d'activités. En effet les bonnes pratiques attendues dans ce domaine sont indépendantes de la nature des activités, aussi bien dans le fonctionnement du Conseil que dans les relations avec les actionnaires minoritaires.



Critères environnementaux liés au changement climatique

Des critères concernant des risques physiques

- Les principaux risques sont :
 - Les risques liés à la montée des eaux et à la multiplication des catastrophes naturelles
 - Les risques de sécheresse
 - Les risques sanitaires (recrudescence de maladies)
- Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :
 - L'impact de l'activité sur l'eau
 - Par exemple : pour les producteurs de boissons, implantation géographique dans des zones soumises à stress hydrique, mesures déployées pour limiter les consommations d'eau, résultats obtenus...
 - L'impact de l'activité sur les matières premières (par exemple les produits agricoles)
 - L'intégration de cette thématique dans les produits d'assurance

Des critères concernant des risques liés à la transition bas carbone

Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :

- Les émissions carbone du processus de production
 - Exposition de l'entreprise en fonction du portefeuille d'activités et de la réglementation carbone en vigueur selon ses implantations géographiques
 - Efforts de réduction de ces émissions : objectifs de réduction, adaptation / évolutions technologiques, mise en place de process de capture du carbone, utilisation d'énergies moins émettrices...
 - Efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique des process de production, mais également de la chaîne d'approvisionnement, de transport des produits et lors de l'utilisation des produits
 - Résultats observés
- Les émissions carbone en amont (matières premières...) et en aval (lors de l'utilisation des produits et de leur recyclage)
 - Exposition de l'entreprise en fonction de l'intensité énergétique de ses activités
 - Efforts de diminution des émissions liées aux matières premières, à la logistique et à la distribution des produits
 - Résultats observés
- Les opportunités de développement dans les technologies « vertes »
 - Énergies renouvelables,
 - Bâtiments éco-conçus,
 - Technologies améliorant l'efficacité énergétique,
 - Solutions de recyclage
 - Chimie verte...

Informations utilisées pour l'analyse

L'analyse ESG est basée sur plusieurs sources d'information

- Analyses provenant d'agences spécialisées : MSCI, VIGÉO, PROXINVEST, REPRISK.
- Analyses et données provenant de différents médias et brokers spécialisés
- Analyses réalisées par l'équipe d'analyse ISR d'OFI AM, portant sur les controverses ESG, la gouvernance, les outils de pilotage de la RSE...
- Analyses provenant de la société civile (ONG, syndicats...)
- Communication officielle de l'entreprise (Rapport annuel, rapport DD, contact direct...)

Méthodologie et résultats de l'analyse

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités. La sélection des enjeux est effectuée par confrontation à une matrice de risques qui permet de conserver ceux pouvant avoir un impact immédiat ou différé sur la valeur de l'émetteur.

Cette analyse est traduite par une notation de chaque émetteur. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de chaque Super Secteur ICB (Approche dite « Best-in-Class»). Selon leur niveau de performances ESG, une catégorie ISR (Investissement Socialement Responsable) est ensuite affectée à chaque émetteur :

- **Sous surveillance** : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG, représentant au minimum 15 % des émetteurs de l'univers.

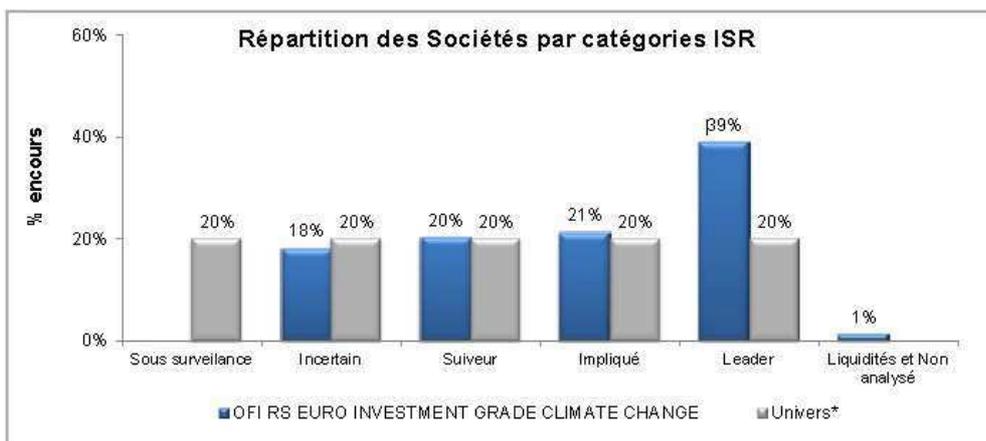
Les autres émetteurs sont répartis en 4 catégories représentant chacune 21% du nombre d'émetteurs

- **Incertains** : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés
- **Suiveurs** : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés
- **Impliqués** : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- **Leaders** : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

Résultats de l'analyse au 29 décembre 2017

A fin décembre, 98,66% de l'actif de la SICAV était couvert par une analyse ESG.

La répartition par catégories ISR des titres détenus en portefeuille était la suivante :



Source : OFI AM au 31/12/2017

Appréciation des risques ESG

Sont considérés comme « à risque » au niveau ESG les émetteurs appartenant à la catégorie « **Sous surveillance** » du fait de la faiblesse de leur prise en compte de la RSE et qui font l'objet d'importantes controverses ESG.

Analyses des controverses ESG

Les controverses ESG portant sur les émetteurs en portefeuille font l'objet d'un suivi hebdomadaire par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI AM. En fonction de l'intensité et/ou du caractère récurrent de ces controverses, la notation ESG de l'émetteur peut être révisée.

Appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique

Méthode d'analyse TEE

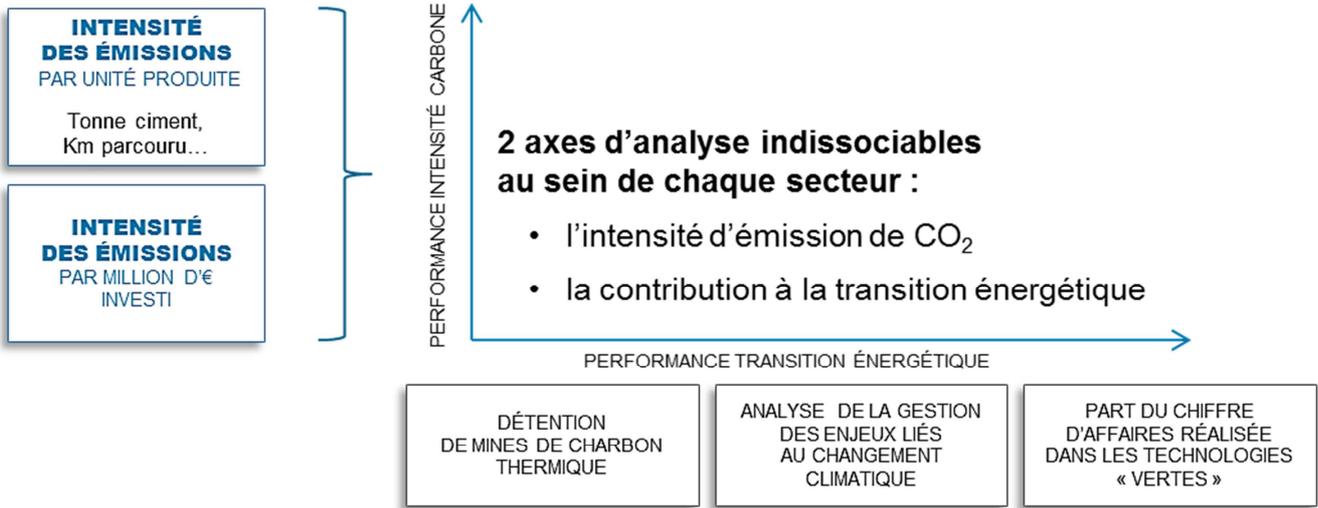
Afin d'apprécier la contribution des émetteurs en portefeuille à l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique, le Pôle ISR d'OFI AM réalise :

- Une empreinte carbone du portefeuille et d'un benchmark
- Une analyse carbone de ces émetteurs

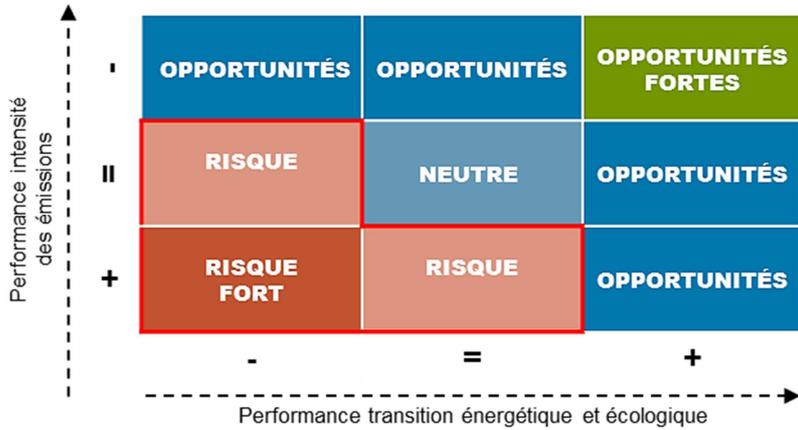
Cette analyse porte sur les émetteurs des secteurs d'activités les plus intenses en émissions carbone (Automobiles & Parts, Basic Resources, Chemicals, Construction & Materials, Oil & Gas, Utilities...

L'analyse est réalisée selon deux axes :

- L'intensité carbone des activités de l'entreprise
- L'implication de l'émetteur dans la transition énergétique



Une matrice représentant le positionnement de chaque émetteur au sein de son secteur d'activités est ainsi obtenue



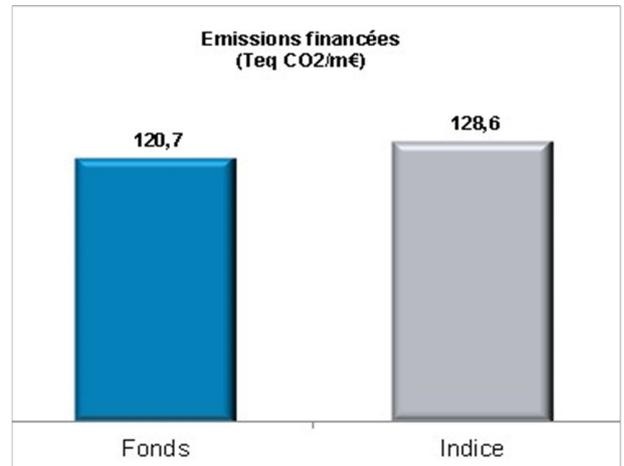
À partir de cette matrice, une évaluation du portefeuille est réalisée, afin d'obtenir une vision globale des zones de risques et d'opportunités par rapport à cette thématique.

Évaluation de l'empreinte carbone

Émissions financées

Mode de calcul :

$$\text{Encours détenu} \times \frac{\text{Total des émissions carbone de la société}}{\text{Total du passif de la société}}$$



Les émissions Carbone ou émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), exprimées en tonnes équivalent CO₂, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

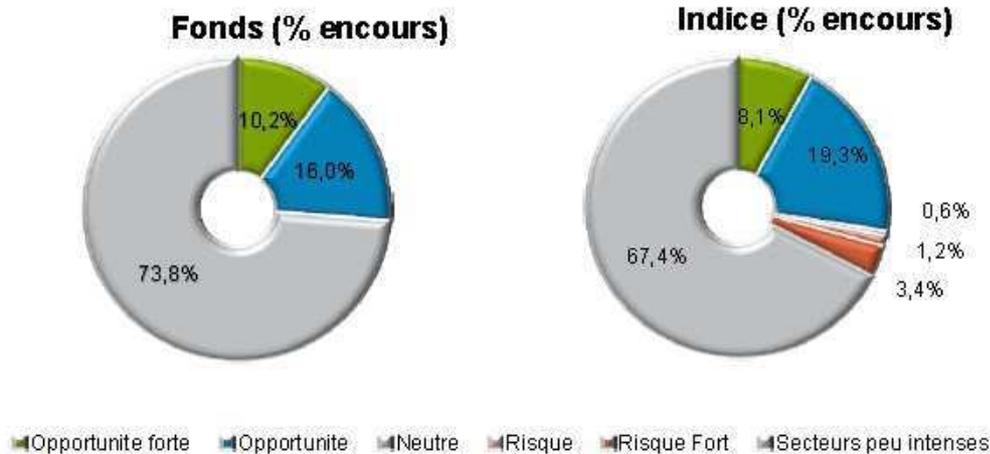
Ces émissions comportent trois catégories (Source : ADEME) :

- Émissions directes de GES (ou SCOPE 1) : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.
- Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

Même s'il serait souhaitable d'utiliser les trois Scopes pour calculer les intensités, le niveau de normalisation du Scope 3 est actuellement insuffisant pour permettre une utilisation pertinente dans la comparaison entre plusieurs entreprises

Résultats de l'analyse TEE

A fin décembre, la répartition des encours du portefeuille et de son indice par catégorie d'analyse TEE était la suivante :



INFORMATIONS ESG INVESTISSEMENT

Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

Changements effectués suite à l'analyse

Intégration des analyses ESG et TEE dans la politique d'investissement

La présente SICAV intègre les analyses ESG et TEE dans son processus d'investissement.

Une présentation détaillée de ce processus est disponible dans le Code de Transparence de la SICAV, disponible en ligne sur le site www.ofi-am.fr, en sélectionnant la SICAV, puis onglet « Documents ».

Stratégie d'engagement et de vote

La stratégie d'engagement a pour objectif de dialoguer avec les émetteurs afin de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux ESG par ces derniers et/ou une plus grande transparence sur leur prise en compte de ces enjeux.

Cet engagement se décline de manière globale au niveau de la Société de Gestion, et non OPC par OPC. Il se matérialise par l'établissement d'un dialogue direct avec des émetteurs, sur des thématiques ou des enjeux précis. Ce dialogue fait partie intégrante du processus d'analyse ISR, et est mise en œuvre selon les principes décrits dans la Politique d'Engagement publiée sur le site (http://www.ofi-am.fr/isr_la_recherche_ISR.php)

Les actions d'engagement portent sur

- les émetteurs dont l'évaluation de la prise en compte des enjeux de RSE révèle un retard par rapport à ses pairs (émetteurs de la catégorie ISR « Sous Surveillance »)
- les émetteurs qui font l'objet de controverses importantes, lorsque des informations complémentaires peuvent être utiles à l'analyse ESG (notamment informations sur les mesures prises pour éviter le renouvellement de telles controverses)

Un bilan annuel des actions menées est publié sur le site (http://www.ofi-am.fr/isr_la_recherche_ISR.php)

EXERCICE DES DROITS DE VOTE AUX ASSEMBLEES GENERALES

La présente SICAV étant une SICAV obligataire, elle ne détient pas de titres de capital et n'est donc pas concernée.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ESMA

1) Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts)

Au 29/12/2017, nous ne détenons aucune position de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts).

2) Les contrats financiers (dérivés)

Change : Pas de position au 29/12/2017

Taux : Pas de position au 29/12/2017

Crédit : Pas de position au 29/12/2017

Actions – CFD : Pas de position au 29/12/2017

Commodities : Pas de position au 29/12/2017

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur l'exercice clos au 29 décembre 2017, la SICAV n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Bilan au 29 décembre 2017 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2017	30/12/2016
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	59 285 647,86	30 217 844,88
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	54 932 985,28	27 343 572,41
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	54 932 985,28	27 343 572,41
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	4 321 162,58	2 874 272,47
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 321 162,58	2 874 272,47
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	31 500,00	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	31 500,00	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	91 378,01	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	91 378,01	-
Comptes financiers	55 525,62	1 025 125,20
Liquidités	55 525,62	1 025 125,20
Total de l'actif	59 432 551,49	31 242 970,08

Bilan au 29 décembre 2017 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2017	30/12/2016
Capitaux propres		
Capital	57 150 211,83	29 550 937,68
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	1 201 170,61	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	357 181,67	1 203 208,70
Résultat de l'exercice (a, b)	643 170,21	456 661,61
Total des capitaux propres	59 351 734,32	31 210 807,99
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	31 500,00	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	31 500,00	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	31 500,00	-
Autres opérations	-	-
Dettes	49 317,04	32 161,95
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	49 317,04	32 161,95
Comptes financiers	0,13	0,14
Concours bancaires courants	0,13	0,14
Emprunts	-	-
Total du passif	59 432 551,49	31 242 970,08

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	4 042 000,00	-
TAUX	4 042 000,00	-
VENTE - FUTURE - EURO BUND	4 042 000,00	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3,97	5,03
Produits sur actions et valeurs assimilées	27 974,14	200,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	954 191,78	595 849,98
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	982 169,89	596 055,01
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	957,20	359,04
Autres charges financières	-	-
Total (II)	957,20	359,04
Résultat sur opérations financières (I - II)	981 212,69	595 695,97
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	273 522,87	156 475,66
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	707 689,82	439 220,31
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-64 519,61	17 441,30
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	643 170,21	456 661,61

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SICAV.

La devise de la comptabilité de la SICAV est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

Instruments du marché monétaire

- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.
- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité de la SICAV.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité de la SICAV).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

La SICAV a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 0,55% TTC ; tout OPC inclus pour les deux catégories d'actions : IC et I
- 1,10% TTC ; tout OPC inclus pour les deux catégories d'actions : R
- 0,20% TTC ; tout OPC inclus pour les deux catégories d'actions : N

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Les frais de gestion variables s'appliquent aux actions I, IC et R

Les frais variables correspondent à une commission de surperformance. La période de calcul de la commission de sur performance s'étend du 1er décembre au 30 novembre de chaque année. A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance de la SICAV est définie comme la différence positive entre l'actif net de la SICAV avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'une SICAV fictive réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que la SICAV réelle.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 20% de la performance au-delà de l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index, fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

En cas de performance absolue négative, lorsque la performance relative de la SICAV sera positive, cette commission de surperformance sera également prélevée, mais limitée à 1.5% de l'actif net.

En cas de rachats, la quote-part de la commission de sur performance correspondant aux actions rachetées, est perçue par la Société de Gestion.

Hormis les rachats, la commission de sur performance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de chaque période de calcul de la commission de sur performance. A savoir depuis le 28 novembre 2016, la période de calcul s'étend du 1er décembre au 30 novembre

de chaque année. Par exception, la prochaine période de prélèvement des frais variables s'étendra du 28 novembre 2016 au 30 novembre 2017.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par la Société de Gestion.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

Catégorie d'actions I : L'assemblée générale de la SICAV statue chaque année sur l'affectation du résultat net et peut décider de sa capitalisation ou distribution totale ou partielle.

Catégorie d'actions IC : Capitalisation

Catégorie d'actions R : Capitalisation

Catégorie d'actions N : L'assemblée générale de la SICAV statue chaque année sur l'affectation du résultat net et peut décider de sa capitalisation ou distribution totale ou partielle.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Pour toutes les catégories d'actions, l'assemblée générale statue chaque année sur l'affectation des plus-values réalisées et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle. Le conseil d'administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016
Actif net en début d'exercice	31 210 807,99	29 777 033,87
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	63 020 634,15	2 091 812,28
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-36 941 143,11	-1 920 605,44
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 202 062,19	1 549 621,73
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-750 304,44	-237 622,66
Plus-values réalisées sur contrats financiers	248 080,00	40 140,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-305 380,00	-194 364,00
Frais de transaction	-48 667,76	-19 394,50
Différences de change	-8,79	-7,51
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	976 464,27	-322 706,09
Différence d'estimation exercice N	1 456 292,00	
Différence d'estimation exercice N - 1	479 827,73	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	31 500,00	7 680,00
Différence d'estimation exercice N	31 500,00	
Différence d'estimation exercice N - 1	-	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	707 689,82	439 220,31
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	59 351 734,32	31 210 807,99

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	54 932 985,28	92,55
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	54 932 985,28	92,55
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	4 042 000,00	6,81
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	48 920 872,53	82,43	5 198 519,27	8,76	813 593,48	1,37	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	55 525,62	0,09
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	0,13	0,00

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	4 042 000,00	6,81	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	2 083 629,32	3,51	-	-	4 404 676,69	7,42	12 172 575,81	20,51	36 272 103,46	61,11
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	55 525,62	0,09	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,13	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	4 042 000,00	6,81
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

	TRY	%	PLN	%	SEK	%	NOK	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	40,47	0,00	0,45	0,00	-	-	0,01	0,00

Répartition par devise (suite)

	TRY	%	PLN	%	SEK	%	NOK	%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	0,13	0,00	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2017
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	60 527,23
Souscriptions à recevoir	30 850,78
Total créances	91 378,01
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-41 722,30
Provision pour frais de gestion variables à payer	-7 414,35
Provision commission de mouvement	-180,39
Total dettes	-49 317,04
Total	42 060,97

Souscriptions rachats

Catégorie d'actions IC	
Parts émises	1 730,0899
Parts rachetées	1 280,6822
Catégorie d'actions I	
Parts émises	1 305,0000
Parts rachetées	1 310,0000
Catégorie d'actions N	
Parts émises	387 467,9426 ⁽¹⁾
Parts rachetées	150 469,7449
Catégorie d'actions R	
Parts émises	1,0000 ⁽²⁾
Parts rachetées	-

(1) La catégorie d'actions N a été créée le 26/01/2017.

(2) La catégorie d'actions R a été créée le 08/09/2017.

Commissions

Catégorie d'actions IC	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions I	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions N	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions R	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie d'actions IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,52
Commission de performance (frais variables)	10 576,92
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,52
Commission de performance (frais variables)	24 765,19
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions N	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,19 ⁽³⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60 ⁽⁴⁾
Commission de performance (frais variables)	0,04
Rétrocession de frais de gestion	-

(3) La catégorie d'actions N ayant été créée le 26/01/2017, le taux présenté a été annualisé.

(4) La catégorie d'actions R ayant été créée le 08/09/2017, le taux présenté a été annualisé.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital
Néant
Autres engagements reçus et / ou donnés
Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0000008997	OFI RS LIQUIDITES	294,0416	4 374,91	1 286 405,54

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016
Catégorie d'actions IC		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	166 736,60	197 547,19
Total	166 736,60	197 547,19
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	166 736,60	197 547,19
Total	166 736,60	197 547,19
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/12/2017	30/12/2016
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie d'actions I		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	179 740,39	259 114,42
Total	179 740,39	259 114,42
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	179 740,39	259 114,42
Total	179 740,39	259 114,42
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 670,0000	1 675,0000
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie d'actions N		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	296 693,01 ⁽⁵⁾	-
Total	296 693,01	-
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	296 693,01	-
Total	296 693,01	-
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	236 998,1977	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie d'actions R		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	0,21 ⁽⁶⁾	-
Total	0,21	-
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	0,21	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/12/2017	30/12/2016
Total	0,21	-
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

(5) La catégorie d'actions N a été créée le 26/01/2017.

(6) La catégorie d'actions R a été créée le 08/09/2017.

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016
Catégorie d'actions IC		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	520 451,39	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	93 343,02	520 451,39
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	613 794,41	520 451,39
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	613 794,41	520 451,39
Capitalisation	-	-
Total	613 794,41	520 451,39
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 725,4089	2 276,0012
Distribution unitaire	-	-
Catégorie d'actions I		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	680 719,22	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	101 940,63	682 757,31
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	782 659,85	682 757,31
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	682 757,31
Capitalisation	782 659,85	-
Total	782 659,85	682 757,31
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 670,0000	1 675,0000
Distribution unitaire	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/12/2017	30/12/2016
Catégorie d'actions N		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	161 897,78 ⁽⁷⁾	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	161 897,78	-
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	161 897,78	-
Total	161 897,78	-
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	236 998,1977	-
Distribution unitaire	-	-
Catégorie d'actions R		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	0,24 ⁽⁸⁾	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	0,24	-
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,24	-
Capitalisation	-	-
Total	0,24	-
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1,0000	-
Distribution unitaire	-	-

(7) La catégorie d'actions N a été créée le 26/01/2017.

(8) La catégorie d'actions R a été créée le 08/09/2017.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Actif net					
en EUR	59 351 734,32	31 210 807,99	29 777 033,87	41 387 394,13	45 316 821,18
Nombre de titres					
Catégorie d'actions IC	2 725,4089	2 276,0012	2 568,6310	4 618,6872	8 324,6792
Catégorie d'actions I	1 670,0000	1 675,0000	1 500,0000	1 500,0000	-
Catégorie d'actions N	236 998,1977	-	-	-	-
Catégorie d'actions R	1,0000	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie d'actions IC en EUR	6 096,71	5 931,60	5 679,96	5 678,96	5 443,67
Catégorie d'actions I en EUR	10 866,27	10 573,41	10 124,86	10 105,35 ⁽¹⁰⁾	-
Catégorie d'actions N en EUR	103,75 ⁽¹¹⁾	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	100,46 ⁽¹²⁾	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie d'actions IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie d'actions IC en EUR	61,17	86,79	238,23	289,47	417,49 ⁽⁹⁾
Catégorie d'actions I en EUR	576,28	154,69	441,95	275,62	-
Catégorie d'actions N en EUR	1,93	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	0,21	-	-	-	-

(9) La capitalisation unitaire à partir de 31/12/2013 est celle du résultat et des plus ou moins-values nettes.

Pour les exercices précédents, la capitalisation unitaire est uniquement celle du résultat.

(10) La catégorie d'actions I a été créée le 13/05/2014 avec une valeur nominale de EUR 10 000,00.

(11) La catégorie d'actions N a été créée le 26/01/2017 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(12) La catégorie d'actions R a été créée le 08/09/2017 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2017

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négoziées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			54 932 985,28	92,55
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé			54 932 985,28	92,55
A2A SPA 1.625% 19/10/2027	EUR	222 000,00	222 196,15	0,37
ABERTIS INFRASTRUCTURAS 1.375% 20/05/2026	EUR	500 000,00	503 194,52	0,85
ABN AMRO BANK NV PERP 31/12/2049	EUR	400 000,00	443 744,20	0,75
ADECCO INT FINANCIAL SVS 1% 02/12/2024	EUR	800 000,00	813 261,37	1,37
AP MOELLER MAERSK AS 1.75% 18/03/2021	EUR	400 000,00	423 780,82	0,71
ATLANTIA SPA 1.625% 03/02/2025	EUR	300 000,00	312 110,96	0,53
AVERY DENNISON 1.25% 03/03/2025	EUR	700 000,00	711 395,62	1,20
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 3.5% 10/02/2027	EUR	400 000,00	463 502,47	0,78
BANCO SANTANDER SA 1.375% 09/02/2022	EUR	1 000 000,00	1 044 156,16	1,76
BBVA 0.75% 11/09/2022	EUR	400 000,00	401 776,99	0,68
BBVA SUB CAPITAL TF/TV 11/04/2024	EUR	400 000,00	426 801,10	0,72
BENI STABILI SPA 1.625% 17/10/2024	EUR	250 000,00	252 093,15	0,42
BNP PARIBAS 1.125% 10/10/2023	EUR	600 000,00	616 751,92	1,04
BNP PARIBAS 1.5% 17/11/2025	EUR	420 000,00	435 133,23	0,73
BORGWARNER INC 1.8% 07/11/2022	EUR	500 000,00	531 505,48	0,90
BPCE 4.625% 18/07/2023	EUR	600 000,00	730 148,63	1,23
BPCE SA 2.875% 22/04/2026	EUR	600 000,00	677 018,63	1,14
BRENNTAG FINANCE BV 1.125% 27/09/2025	EUR	300 000,00	299 136,16	0,50
BUREAU VERITAS SA 1.25% 07/09/2023	EUR	1 000 000,00	1 019 241,10	1,72
CAIXABANK SA 1.125% 12/01/2023	EUR	1 000 000,00	1 001 082,88	1,69
CAP GEMINI 2.5% 01/07/2023	EUR	900 000,00	1 000 295,75	1,69
CHRISTIAN DIOR SE 0.75% 24/06/2021	EUR	1 000 000,00	1 014 365,75	1,71
CITYCON TREASURY BV 2.375% 16/09/2022	EUR	1 000 000,00	1 078 892,47	1,82
COCA-COLA HBC FINANCE BV 1.8750% 11/11/2024	EUR	500 000,00	537 661,30	0,91
COMPAGNIE PLASTIC-OMNIUM 1.25% 26/06/2024	EUR	800 000,00	800 192,88	1,35
CREDIT FONCIER DE FRANCE 4.25% 24/02/2018	EUR	500 000,00	521 422,60	0,88
CREDIT AGRICOLE SA 2.625% 17/03/2027	EUR	700 000,00	773 500,00	1,30
CREDIT MUTUEL ARKEA VAR 25/10/2029	EUR	100 000,00	100 939,59	0,17
DANONE SA VAR PERP 31/12/2049	EUR	700 000,00	706 311,51	1,19
DEUTSCHE ANNINGTON FINANCE B.V. VAR PERPETUAL	EUR	500 000,00	548 681,51	0,92
DIST INTER DE ALIMENTACI 1% 28/04/2021	EUR	700 000,00	719 494,52	1,21
EASYJET PLC 1.75% 09/02/2023	EUR	750 000,00	798 094,52	1,34
EATON CAPITAL 0.75% 20/09/2024	EUR	750 000,00	741 268,15	1,25
ECP FINANCE BV 1.875% 29/09/2023	EUR	700 000,00	749 092,05	1,26
ENBW 3.375% VAR 05/04/2077	EUR	500 000,00	552 121,58	0,93
EVONIK INDUSTRIES AG VAR 07/07/2077	EUR	350 000,00	360 191,47	0,61

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2017 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
EXOR SPA 2.125% 02/12/2022	EUR	800 000,00	855 650,41	1,44
FERROVIAL EMISIONES SA 1.375% 31/03/2025	EUR	800 000,00	817 158,36	1,38
FINMEC FINANCE SA 4.5% 19/01/2021	EUR	500 000,00	581 513,70	0,98
GOLDMAN SACHS GROUP INC 1.375% 15/05/2024	EUR	1 005 000,00	1 036 031,78	1,75
GROUPE BCE 3.9% 05/02/2018	EUR	700 000,00	707 002,88	1,19
GRP BRUXELLES LAMBERT SA 1.375% 23/05/2024	EUR	700 000,00	711 393,22	1,20
HEIDELBERGCEMENT AG 2.25% 30/03/2023	EUR	600 000,00	656 639,18	1,11
HOLDING D INFRASTRUCTURE 0.625% 27/03/2023	EUR	300 000,00	299 530,07	0,50
IBERDROLA FINANZAS SAU 1% 07/03/2024	EUR	500 000,00	513 036,99	0,86
IBERDROLA INTL BV VAR PERP 31/12/2049	EUR	600 000,00	602 932,50	1,02
ILIAD SA 1.5% 14/10/2024	EUR	500 000,00	504 155,48	0,85
ING GROEP 0.75% 09/03/2022	EUR	800 000,00	816 611,51	1,38
ING GROEP NV VAR 26/09/2029	EUR	300 000,00	302 342,26	0,51
INGENICO 2.5% 20/05/2021	EUR	500 000,00	538 458,22	0,91
INGENICO GROUP SA 1.625% 13/09/2024	EUR	300 000,00	302 875,89	0,51
INTERNATIONAL GAME TECH 5.375% 02/20/2018	EUR	800 000,00	855 203,84	1,44
INTESA SANPAOLO 4.375% 15/10/2019	EUR	500 000,00	544 144,52	0,92
INTESA SANPAOLO SPA 0.875% 27/06/2022	EUR	225 000,00	228 882,33	0,39
INTESA SANPAOLO SPA 1.125% 14/01/2020	EUR	1 000 000,00	1 032 410,96	1,74
KLEPIERRE 1% 17/04/2023	EUR	600 000,00	619 530,41	1,04
LAGARDERE 2.75% 13/04/2023	EUR	700 000,00	758 286,03	1,28
LLYODS BANKING GROUP PLC FRN 21/06/2024	EUR	500 000,00	511 931,43	0,86
LLYODS TBS 6.5% 24/03/2020	EUR	500 000,00	595 576,71	1,00
MANPOWERGROUP 1.875% 11/09/2022	EUR	400 000,00	427 462,47	0,72
MERLIN PROPERTIES SOCIMI 1.75% 26/05/2025	EUR	300 000,00	305 983,15	0,52
MONDELEZ INTERNATIONAL 1.625% 20/1/2023	EUR	800 000,00	854 234,52	1,44
MORGAN STANLEY 2.375% 31/03/2021	EUR	700 000,00	761 242,33	1,28
NESTE OYJ 1.5% 07/06/2024	EUR	700 000,00	714 721,10	1,20
NORDEA BANK AB VAR PERP 31/12/2049	EUR	200 000,00	201 610,41	0,34
NORTEGAS ENERGIA DISTRI 0.918% 28/09/2022	EUR	700 000,00	706 467,73	1,19
PPG INDUSTRIES INC 0.875% 13/03/2022	EUR	700 000,00	718 757,12	1,21
PROLOGIS 3% 02/06/2026	EUR	500 000,00	574 635,62	0,97
RABOBANK NEDERLAND 5.5% PERP	EUR	500 000,00	543 277,75	0,92
RADIAN 4% 29/12/2019	EUR	598 275,00	649 189,84	1,09
REPSOL INTL 3.625% 07/10/2021	EUR	900 000,00	1 021 895,75	1,72
ROYAL BK SCOTLND GRP PLC 2.50% 22/03/2023	EUR	600 000,00	659 854,52	1,11
SAFRAN SA FRN 28/06/2021	EUR	300 000,00	301 662,05	0,51
SANTAN CONSUMER FINANCE 1.5% 12/11/2020	EUR	800 000,00	832 349,59	1,40
SANTANDER ISSUANCES 3.125% 19/01/2027	EUR	900 000,00	1 010 772,12	1,70
SCA HYGIENE AB 1.125% 27/03/2024	EUR	700 000,00	717 424,25	1,21
SEB SA 1.5% 31/05/2024	EUR	600 000,00	614 110,68	1,03
SMITHS GROUP PLC 1.25% 28/04/2023	EUR	800 000,00	829 169,32	1,40
SOCIETE GENERALE 4% 07/06/2023	EUR	600 000,00	708 008,22	1,19

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2017 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
SSE PLC PERPETUAL TV 31/12/2049	EUR	600 000,00	634 094,38	1,07
SUEZ VAR PERP 31/12/2049	EUR	200 000,00	216 080,14	0,36
TELEPERFORMANCE 1.5% 03/04/2024	EUR	700 000,00	716 660,96	1,21
TOTAL SA VAR 31/12/2049PERP	EUR	700 000,00	745 549,86	1,26
UNICREDIT SPA 3.625% 24/01/2019	EUR	700 000,00	751 005,07	1,27
VF CORP 0.625% 20/09/2023	EUR	830 000,00	833 484,29	1,40
WENDEL SA 1.00% 20/04/2023	EUR	500 000,00	508 884,25	0,86
XYLEM INC 2.250% 11/03/2023	EUR	600 000,00	652 541,92	1,10
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			4 321 162,58	7,28
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			4 321 162,58	7,28
ISHARES VI PLC ISHARES EUR CORP BOND FINANCIALS UCITS ETF	EUR	28 084,00	3 034 757,04	5,11
OFI RS LIQUIDITES	EUR	294,0416	1 286 405,54	2,17
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Appel marge EUR	EUR	-31 500,00	-31 500,00	-0,05
EURO BUND	EUR	-25,00	31 500,00	0,05
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			91 378,01	0,15
Dettes			-49 317,04	-0,08

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2017 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Comptes financiers			55 525,49	0,09
ACTIF NET			59 351 734,32	100,00



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2017**

OFI RS EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A
CAPITAL VARIABLE
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI ASSET MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable OFI RS EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 30/12/2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



OFI RS EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



OFI RS EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Il incombe à la société de gestion de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



OFI RS EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

SICAV OFI RS EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE

Texte des résolutions proposées

à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2018

En matière Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 29 décembre 2017, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de **643 170,21 €**.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

*Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité.*

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 29 décembre 2017 se soldant par un bénéfice distribuable de **643 170,21 €**.

Au niveau de l'affectation du résultat

Conformément à l'article 27 des statuts, le résultat net est réparti entre les catégories d'actions :

➔ Catégorie d'actions IC (capitalisation)	166 736,60 €
➔ Catégorie d'actions I (capitalisation et/ou distribution)	179 740,39 €
➔ Catégorie d'actions N (capitalisation et/ou distribution)	296 693,01 €
➔ Catégorie d'actions R (capitalisation)	0,21 €

formant ensemble un résultat distribuable de **643 170,21 €**

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que la SICAV a opté pour la capitalisation au titre des 5 derniers exercices.

*Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité.*

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 29 décembre 2017 se soldant par une plus-value nette de frais de **357 181,67 €**.

a) Au niveau de l'affectation des plus ou moins-values nettes de l'exercice

Conformément à l'article 27 des statuts, les plus-values nettes sont réparties entre les catégories d'actions :

➔ Catégorie d'actions IC (capitalisation)	93 343,02 €
➔ Catégorie d'actions I (capitalisation et/ou distribution)	101 940,63 €
➔ Catégorie d'actions N (capitalisation et/ou distribution)	161 897,78 €
➔ Catégorie d'actions R (capitalisation)	0,24 €

formant ensemble une plus-value nette de frais de **357 181,67 €**

Les plus-values nettes des actions IC et R seront affectées en plus ou moins values nettes non distribuées.
Les plus-values nettes des actions I et N seront affectées en capitalisation.

b) Au niveau de l'affectation des plus ou moins-values nettes antérieures non distribuées

Pour mémoire, les plus-values nettes antérieures non distribuées sont réparties entre les catégories d'actions :

➔ Catégorie d'actions IC (capitalisation)	520 451,39 €
➔ Catégorie d'actions I (capitalisation et/ou distribution)	680 719,22 €

Les plus-values nettes antérieures non distribuées des actions IC seront affectées en plus ou moins values nettes non distribuées.

Les plus-values nettes antérieures non distribuées des actions I seront affectées en capitalisation.

*Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité.*

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune convention et engagement autorisés relevant des articles L 225-38 et L 225-39 du Code de Commerce n'ont été conclus au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2017.

*Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité.*

CINQUIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration, conformément à la politique de droit de vote en vigueur du Groupe OFI n'a pas sollicité auprès des actionnaires le quitus pour lui-même.

*Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité.*

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe à **3 000 Euros** maximum le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice appelé à être clôturé le 29 décembre 2017.

*Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité.*

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres.

*Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité.*